

Communiqué de presse  
**REFERENDUM GENEVOIS  
HORAIRE SCOLAIRE**

Prise de position du SER - 16 juin 2011

**AUGMENTER LA QUANTITE EN DIMINUANT LA QUALITE**

Réuni en séance le 10 juin, le comité du Syndicat des enseignants romands (SER), composé des présidents et vice-présidents des 9 associations membres, a décidé de soutenir les revendications pédagogiques légitimes des enseignants genevois.

Il ne se prononce pas sur la question d'envoyer ou non les élèves à l'école le mercredi matin, considérant que la répartition de l'horaire scolaire sur la semaine est une question locale.

Le SER rappelle que :

- Genève a un temps de présence des élèves du cycle 2 dans la moyenne romande, comparable à ce qui se pratique dans les cantons de Vaud et Fribourg ;
- Genève se distingue par la bonne organisation de l'encadrement parascolaire et le taux très important des enfants qui le fréquentent ;

Le SER souligne que :

- la focalisation sur l'introduction d'heures d'enseignement le mercredi matin occulte les véritables enjeux du changement de loi ;
- les prises de position du chef de département, relayées par les médias, sont méprisantes à l'égard des enseignants et de leur professionnalisme ;
- la concertation n'a pas fonctionné entre le Département et les interlocuteurs concernés lors des différentes phases préparatoires ;
- le coût réel de l'augmentation du temps de travail des élèves a été sous-estimé ;
- l'harmonisation des horaires entre cycle 1 et cycle 2, qui faisait de Genève un pionnier pour les familles en Romandie, est abandonnée (pas de mercredi matin au cycle 1).
- de nombreux élèves passent leurs journées dans des structures scolaires et parascolaires, ainsi leur temps de présence est bien plus conséquent que dans les autres cantons romands. Ce fait a été écarté du débat, à tort ;
- la nouvelle loi fera de Genève le Canton qui imposera le plus d'heures aux élèves du cycle 2, le Canton du Valais projetant de réduire le temps de présence des élèves ;
- la nouvelle loi entraînera une baisse des prestations pédagogiques apportées aux élèves par la suppression d'heures d'enseignement par demi-classe et par la diminution des prestations de suivi des élèves à besoins particuliers.

**A l'heure de la mise en œuvre d'une Convention scolaire romande exigeante, le SER enjoint les autorités à travailler avec les associations professionnelles d'enseignants à une réelle amélioration qualitative de l'école.**

**Le SER déplore la prévisible et inéluctable baisse de qualité de la différenciation de l'enseignement qu'entraîne cette nouvelle loi, au moment où tous les cantons cherchent à l'améliorer. Il soutient le référendum afin que les citoyens genevois puissent se prononcer sur cette question.**